



TSX-V : KAS

Le 25 Avril 2017

Acquisition de la propriété Deane-Cadillac, canton Cadillac

MONTRÉAL– EXPLORATION KHALKOS. (“Khalkos”) (TSX-V : KAS) La direction de Khalkos est heureuse d’annoncer la signature d’une convention d’acquisition lui donnant le droit exclusif d’acquérir 100% de la propriété Deane-Cadillac, détenue par Les Entreprises Minières Globex inc. («Globex») (GMX-TSX, G1MN-Frankfurt, Stuttgart, Berlin, Munich, Tradegate, Lang & Schwarz, GLBXF-OTCQX). Pour obtenir 100% des droits miniers de cette propriété, Khalkos devra émettre 175 000 actions ordinaires de son capital-actions et payer un montant de 10 000\$. Globex gardera une redevance de type «GMR» (Gross Metal Royalty) de 2%. L’acquisition est assujettie à l’approbation de la Bourse de croissance TSX.

La propriété Deane-Cadillac est contiguë à la propriété Malartic de Khalkos. Elle est constituée de 3 claims couvrant une superficie de 143 hectares dans le canton Cadillac. Cette acquisition permet à Khalkos de consolider sa position stratégique dans le camp minier de Malartic. Mentionnons que l’indice aurifère Deane-Cadillac (forage historique : 3,43 g/t Au sur 0,8 m et 19,50 g/t au sur 0,3 m), est situé dans la même séquence de roches sédimentaires que la zone Sédiment présente sur les claims de Khalkos. Des échantillons choisis provenant de cette zone ont donné des teneurs en or atteignant jusqu’à 28,6 g/t tandis que des forages historiques réalisés en 1985 avaient recoupé jusqu’à 32,6 g/t d’or sur 2,4 m incluant 124 g/t sur 0,7 m (voir communiqué de presse du 5 octobre 2016).

La compagnie contrôle à 100%, 85 claims contigus, dans un des camps miniers aurifères les plus actifs du Canada.

Rachats de redevances

Khalkos a reçu l’approbation finale de la Bourse de croissance TSX pour le rachat des redevances sur les propriétés Forsan et Malartic Lakeshore et a procédé à la clôture des transactions, lesquelles sont détaillées dans le communiqué presse du 23 mars 2017.

Ce communiqué de presse a été préparé par Robert Gagnon, géologue, président de Khalkos, personne qualifiée selon la Norme 43-101.

La bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (tel que défini dans les Règles de la bourse de croissance TSX-V) ne peuvent être tenus responsables de l'exactitude ou de la véracité du présent communiqué.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Robert Gagnon, Géo.

Président

Tél. : (819) 825-2303

rgagnon@khalkos.com

Christian Guilbaud, B.A.A

Développement corporatif

site web : www.khalkos.com Fax: (514) 510-7964